

Renforcer l'indépendance de la science et de l'éducation pour une Europe libre

Résumé de la manifestation du 29 octobre 2024

L'indépendance de la science et de l'éducation relève des libertés les plus fondamentales des démocraties européennes. En temps de crise, il apparaît que cette indépendance ne va plus forcément de soi, mais doit au contraire être sans cesse défendue – et ce même au sein de l'UE. Dans le cadre de l'année de la science 2024, dont le thème est la liberté, la Fondation Genshagen a invité des experts de France, d'Allemagne et de Pologne à un colloque intitulé « **Renforcer l'indépendance de la science et de l'éducation pour une Europe libre** ». Les spécialistes se sont demandé comment garantir à l'avenir l'indépendance de la recherche et de la transmission des savoirs.

Après une introduction présentant le cadre juridique et politique dans lequel s'exerce la liberté académique dans chacun des trois pays du Triangle de Weimar, deux aspects ont été plus spécifiquement abordés : les opportunités et les menaces liées à la transformation numérique, et les répercussions des tendances sociales actuelles sur la liberté académique. Le colloque a été suivi d'une table ronde publique lors de laquelle les experts ont pu débattre avec la ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche, Madame Bettina Stark-Watzinger, des défis majeurs qui se posent à la liberté académique en Europe.



De g. à. dr. : Olivier Beaud, Piotr Nowak, Nikolas Eisentraut, Bettina Stark-Watzinger et Dorothee Nolte

1. Contexte général de la liberté académique

Au cours de ce colloque, les experts ont commencé par présenter le cadre général dans lequel s'inscrit la protection de la liberté académique dans les trois pays du Triangle de Weimar. En **Allemagne**, la liberté de la science, de la recherche et de l'enseignement est inscrite à l'article 5, alinéa 3 de la loi fondamentale de 1949. Elle s'entend, dans un sens humboldtien, comme exempte de tout but imposé, et protégée de toute instrumentalisation au service des intérêts de l'État. Ce principe a été confirmé à maintes reprises par la Cour constitutionnelle fédérale, et s'applique tout autant aux scientifiques et aux établissements d'enseignement supérieur qu'aux instituts de recherche extra-universitaires. La **France** se distingue de l'Allemagne en cela que la liberté académique ne figure pas directement



Dorothee Nolte



Le colloque d'experts

dans la Constitution, mais qu'elle est régie par des lois, et protégée notamment par le Code de l'éducation. Elle comprend trois domaines (la liberté de recherche, la liberté d'enseignement et la liberté d'expression) et repose sur les principes d'indépendance et de neutralité des enseignants-chercheurs. En **Pologne**, la liberté académique est inscrite dans la Constitution, comme en Allemagne. Au titre II, intitulé « Les libertés, les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen – principes généraux », l'article 73 dispose : « La liberté de création artistique, de recherche scientifique et de publication de ses résultats, la liberté d'enseigner ainsi que la liberté de bénéficier des biens de la culture sont garanties à toute personne. » Par ailleurs, l'article 70 garantit l'autonomie des écoles supérieures.

Comme l'ont rappelé les experts, dans les trois pays, le financement des établissements supérieurs publics est majoritairement assuré par l'État, ce qui est essentiellement positif, car l'État rend ainsi possible la recherche. Il faut néanmoins toujours rester vigilant vis-à-vis des **influences étatiques et politiques susceptibles de s'exercer par le biais du financement**. D'une part, les réductions budgétaires qui frappent les universités mettent en péril la recherche, d'autre part, le risque existe qu'une influence soit exercée sur le processus de recherche lui-même au travers des subventions allouées. Si les universités dépendent entièrement du financement de l'État, il faut impérativement garantir leur autonomie par des mécanismes particuliers.

En Allemagne, la situation au sein des établissements supérieurs, mais aussi entre ces derniers et l'État fédéral et les Länder, a maintes fois donné lieu à des procédures judiciaires. Certains experts du colloque ont par exemple indiqué que la mise en place d'agences d'accréditation soulève diverses questions, comme celle de savoir s'il est judicieux que des comités externes puissent

contrôler l'aménagement des cursus d'études. Récemment, dans le contexte de la guerre en Ukraine, un débat a eu lieu pour savoir si les établissements supérieurs devaient élargir leurs activités pour inclure des coopérations avec l'industrie de l'armement. De même, toute la lumière n'a pas encore été faite sur les tenants et aboutissants de la demande du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche d'examiner les possibilités de mettre fin au soutien financier accordé à des scientifiques ayant critiqué l'évacuation policière d'un campement d'étudiants palestiniens sur le campus de l'Université libre de Berlin. La résolution du Bundestag visant à protéger, préserver et renforcer la vie juive en Allemagne exige quant à elle une attention particulière. En effet, la lutte contre l'antisémitisme est une juste cause, mais ce projet de résolution comporte des risques pour la liberté académique dans la mesure où il crée des structures susceptibles de conduire aussi à la censure de recherches politiquement indésirables.

En France et en Pologne aussi, on a vu ces dernières années se multiplier les débats sur l'ingérence de la politique dans le travail académique. Dans ces pays aussi, l'influence exercée par l'État à travers le financement suscite des questionnements sur l'autonomie des universités. En France, le milieu universitaire s'est en outre vu reprocher ses partis pris idéologiques et son activisme dans le cadre du débat sur l'« islamo-gauchisme » (qui fait référence à une proximité supposée entre l'(extrême)gauche et les milieux musulmans, voire islamistes), ce qui a occasionné des controverses politiques. Les scientifiques ont été nombreux à voir dans cette polémique une tentative de saper l'indépendance de la recherche et de museler toute critique sociale. En Pologne, les débats auxquels on assiste reflètent le clivage social et politique encore plus marqué dans ce pays : l'affrontement entre le gouvernement et l'opposition se ressent jusque dans les



Andrea Geier, Michał Krzykawski

universités. Il en résulte des débats sur l'attribution des postes de direction dans les établissements scientifiques sans appels à candidature publics, ou sur la mise en place d'une alternative contrôlée par le pouvoir politique aux institutions indépendantes qui existent actuellement, telles que l'Académie polonaise des sciences et ses instituts.

Les experts ont souligné que **l'économicisation croissante** de la recherche représente un danger majeur : elle constitue un instrument de contrôle qui se substitue au contrôle étatique direct, et qui par la prédominance des indicateurs chiffrés a suscité des incitations inopportunes dans le système scientifique. Il faut également prendre en considération l'influence de l'économie privée : les réformes néolibérales des établissements supérieurs, dont la **dépendance vis-à-vis des financements** tiers augmente, portent atteinte à la liberté académique dès lors que des attentes précises en termes de résultats de recherche sont formulées. Il est indispensable d'observer l'influence croissante des bailleurs de fonds privés sur le système académique.

Autre facteur de restriction de la liberté académique : l'attribution d'une **quantité croissante de tâches administratives** aux chercheurs et aux universitaires. La bureaucratisation croissante de leur activité leur laisse moins de temps pour se consacrer à la recherche. Un autre aspect abordé par les experts a été celui de la **prédominance des sciences naturelles**. Les commissions d'éthique dominées par les sciences naturelles imposent des standards scientifiques peu favorables à la recherche en sciences humaines et sociales. On transpose ainsi d'un domaine à un autre des critères d'appréciation (par exemple dans la perspective d'évaluations et de publications) qui sont source de déséquilibre et compliquent notamment les recherches interdisciplinaires. En France, on observe de surcroît des attaques



Agata Sikora, Delphine Dulong

directes contre certains chercheurs. De plus en plus de **plaintes en diffamation** sont déposées contre des universitaires ayant critiqué de grandes entreprises (SLAPP = « strategic lawsuit against public participation »). Ces procès sont autant de tentatives d'intimider les chercheurs et de restreindre leur liberté d'opinion.

Ce qui montre la nécessité de faire une **distinction entre liberté d'opinion et liberté académique**, notions souvent confondues, et dont la démarcation soulève des difficultés idéologiques. La liberté d'opinion protège le droit de tout individu à exprimer librement ses idées personnelles, indépendamment de la part de vérité qu'elles contiennent et de la manière dont elles sont justifiées. La liberté académique, en revanche, concerne la liberté de la recherche et de l'enseignement, dont les fondements sont l'application d'une méthode systématique, la vérification et la recherche de résultats objectifs. Si la liberté d'opinion garantit la possibilité d'exprimer un avis subjectif, la liberté académique a pour objectif la constitution et la transmission d'un savoir fondé et étayé.

En France particulièrement, la liberté académique est souvent réduite à la liberté d'opinion. Dans leurs activités de recherche et d'enseignement, les scientifiques ont d'autres droits et devoirs que lorsqu'ils expriment leur opinion en tant que citoyens dans la sphère publique. Le devoir de neutralité leur interdit de manifester leurs opinions personnelles, politiques ou religieuses dans leurs cours. S'ils rendent publiques leurs positions en dehors du cadre universitaire, ils peuvent le faire sous la protection de la liberté d'opinion, mais pas sous celle de la liberté académique.



Margarida Romero, Judith Möller

2. Opportunités et menaces liées à la transformation numérique

Au cours du colloque, les experts présents ont abordé particulièrement le sujet de la transformation numérique. Les débats se sont tout d'abord concentrés sur les **conséquences de l'accès rapide aux informations**. Les individus élaborent différentes stratégies pour faire face au flot permanent d'informations – et de désinformation. Ils évacuent volontairement certaines informations, confient aux algorithmes et aux moteurs de recherches le soin d'organiser et de hiérarchiser les contenus, ou tombent dans le relativisme. Il s'agit là d'une attitude particulièrement dangereuse, puisque dans ce contexte, les vérités scientifiques ne sont plus considérées que comme une opinion parmi de nombreuses autres : la valeur donnée à la science en est fortement amoindrie. Les réseaux sociaux se sont de plus en plus érigés en plateformes de connaissances. Or il est quasiment impossible d'adapter les connaissances scientifiques pour les faire entrer dans des formats numériques à brève durée de vie.

Certains experts ont néanmoins souligné que les usages du numérique ouvraient aussi quantité de possibilités pour la science. Elle permet par exemple d'intensifier la collaboration transfrontalière et crée un espace pour l'« open science » et l'accès libre aux résultats de recherche (« open access »). Dans le monde entier, les chercheurs peuvent consulter des données publiées par d'autres chercheurs et échanger avec eux. Le public aussi bénéficie d'un accès facilité aux résultats scientifiques.

Les **évolutions dans le domaine de l'IA** posent de tout nouveaux défis qui doivent être replacés dans une perspective de critique sociale. Elles s'apparentent à une révolution comparable à l'invention de l'écriture. On prête aux IA des

qualités humaines telles que l'aptitude à penser ou à comprendre, et pour leurs développeurs, l'objectif est avant tout d'accroître sans scrupules la puissance de calcul des modèles d'IA. Mais l'IA peut aussi avoir pour conséquence de restreindre les capacités de réflexion des individus et leur faculté à créer de nouvelles choses.

Il est essentiel de **déconstruire le mythe selon lequel l'IA serait intelligente**. Il ne faut en aucun cas accepter sans réfléchir le récit des capacités de l'IA, car la moitié de ses réponses sont fausses. Elle propose par exemple des biographies inventées de toutes pièces. L'IA ne pourra pas se substituer aux chercheurs. Mais le danger est que les gens croient à ce discours et développent sur cette base des connaissances erronées en reproduisant des données issues de ChatGPT. Il serait très dangereux que les scientifiques eux-mêmes ne soient plus en mesure d'analyser sous un angle critique ce qui est vrai ou pas.

Par ailleurs, le système d'évaluation des publications doit être repensé, l'IA étant en mesure de produire des textes « scientifiques » qui sont ensuite publiés. S'y ajoute que **ChatGPT est de plus en plus utilisé comme outil de fraude**, et que les étudiants en perdent de plus en plus leur capacité à formuler les choses par eux-mêmes. Or la science vise à accumuler les connaissances. Il serait donc très préjudiciable de vouloir raccourcir ce processus. Il est nécessaire de développer des stratégies de préservation du savoir.

Sans nier les potentialités qu'ouvre l'IA, il est impératif de maintenir un **scepticisme vigilant** et de considérer d'un œil critique les dangers qui émanent de l'IA. Une autre menace vient du fait que les fournisseurs privés de bases de données utilisent les données de recherche à des fins lucratives et peuvent donc être amenés à influencer les processus de recherche, tandis que les établissements supérieurs publics n'ont pas accès à ces données. Grâce à l'IA, les grands groupes ne font qu'accroître encore leur pouvoir.

Il est particulièrement important de renforcer les **compétences numériques des utilisateurs** pour leur apprendre à appréhender en connaissance de cause les transformations numériques et à faire un usage responsable des informations. Dans le contexte du développement fulgurant des nouvelles technologies, l'aptitude à la pensée critique et à la formulation de pensées personnelles revêt une importance primordiale. Il est



Delphine Dulong

nécessaire aussi que la politique se penche sur ces thématiques en Europe, et que le législateur mette en place une régulation portant entre autres sur les questions de copyright, de droit d'auteur et de statut d'auteur. Il faudrait également examiner si l'on peut réussir à élaborer un modèle européen de développement d'IA.

3. Répercussions des débats de société

La transformation numérique n'est pas la seule à avoir des répercussions sur la science : les évolutions sociales s'immiscent elles aussi dans les universités et y suscitent des débats. Les sciences humaines et sociales, en particulier, ont toujours été des **lieux de discussion pour les sujets les plus polémiques**. Ces dernières années, certains thèmes ont été au cœur des débats de société, avec une importante résonance médiatique, et ont été aussi abondamment débattus dans les universités. De plus en plus, les disciplines qui traitent ces sujets font elles-mêmes l'objet de débats. C'est le cas notamment des études de genre, des études postcoloniales, de la recherche sur l'antisémitisme et le racisme, de la climatologie et de certains champs de la recherche médicale importants dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ou des essais sur les animaux. Ces champs disciplinaires sont particulièrement sous les feux de la critique et semblent pour certains être pris dans un affrontement culturel ou même soupçonnés d'être des sciences idéologiques. Cette vision négative peut conduire à discréditer les chercheurs de ces disciplines sans que l'on s'intéresse réellement aux thèmes précis auxquels ils consacrent leurs recherches.

Dans ce contexte, les experts ont aussi discuté de phénomènes sociaux tels que la « cancel culture » ou les débats sur l'identité, et de leur impact sur la science. Comme ils l'ont montré, il est important de discerner ces concepts souvent mis dans le même sac afin de provoquer des émotions négatives.



Bettina Stark-Watzinger

Les **débats sur l'identité** sont souvent qualifiés de dangers pour la culture du débat, car les sujets y sont débattus selon des attributions spécifiques à chaque groupe. Les groupes discriminés ou les groupes qui se sentent discriminés devraient, en leur qualité de minorités, se faire mieux entendre dans la société majoritaire. Or cela peut aussi conduire à ce que d'autres groupes se retrouvent exclus de certains discours, car du fait de leur identité, on leur dénie toute légitimité à prendre la parole. Pour de nombreuses personnes, cela pose toutefois des questions quant au droit de tous à participer équitablement dans une société diverse. Il s'agit surtout ici du rapport difficile aux réflexions critiques sur le pouvoir et à la remise en cause de ses propres positions. Dans le milieu universitaire aussi, ces débats trouvent beaucoup d'écho, et conduisent par conséquent à des renégociations des structures de pouvoir, y compris dans les établissements supérieurs.

La « **cancel culture** » est devenue un concept politique fourre-tout pour les tentatives de restriction de libertés exigées par certaines minorités, tentatives perçues comme illégitimes. Cependant lorsqu'on brandit le reproche de la censure, il faut toujours se demander en quoi consiste exactement cette « annulation ». Pour certains participants au colloque, l'utilisation inflationniste de ce terme induit une dynamique alarmiste qui empêche de considérer objectivement les conflits. Conséquence : la critique légitime est délégitimée, et on ne prête plus attention au conflit à proprement parler dont il faudrait pourtant débattre. Dans le contexte de controverses politiques ultra-médiatisées, le reproche d'« annulation » étouffe tout débat dans l'œuf au lieu de permettre justement ce débat. Il faudrait au contraire ouvrir des espaces de discussions et d'analyses dépassionnées.

Quelle importance faut-il accorder à ces tendances sociales ? Sur ce point, les experts n'étaient pas tous d'accord. Pour certains, il est très problématique du point de vue de la liberté académique que des étudiants réclament le droit de censurer les enseignants tenant un discours qui ne leur convient pas. Il y a une différence entre savoir et opinion. L'université n'est pas un forum démocratique, mais un lieu de transmission du savoir. D'autres participants ont souligné que ces cas existent, certes, mais qu'ils sont ultra-minoritaires, ce qui ne les empêche pas d'être médiatisés à outrance et instrumentalisés. Ce ne sont pas les étudiants militants qui entravent la liberté académique, car ce ne sont pas eux qui détiennent le pouvoir.

4. Table ronde publique

Le colloque a été suivi d'une table ronde publique animée par **Dorothee Nolte** (du Tagesspiegel). Dans ce cadre, trois des experts invités, **Nikolas Eisentraut**, **Olivier Beaud** et **Piotr Nowak**, ont donné un aperçu des thèmes abordés pendant le colloque et se sont entretenus avec **Bettina Stark-Watzinger**, **ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche**, au sujet des principaux enjeux liés à la liberté académique en Europe.

Outre les thèmes déjà évoqués, cette table ronde s'est notamment focalisée sur la protection de la liberté académique. La ministre a souligné qu'il fallait « *défendre à tout prix les universités en tant que maisons du savoir et le bien précieux qu'est la science, qui ne cesse de remettre ses conclusions en question et forge ainsi le progrès en Europe* ». La question qui se pose est celle de savoir comment protéger la liberté académique de nouvelles attaques. L'espace discursif que constituent les établissements supérieurs doit être organisé par toutes les parties prenantes de manière à rester le plus ouvert possible. Les participants ont rappelé que la valeur cardinale des universités était la liberté de pensée, qui n'est pas négociable. Cet espace doit être protégé des influences, des attentes et des prescriptions politiques. On peut par exemple se demander si la clause sur l'antisémitisme ou les pressions pour que les universités mènent des recherches dans le domaine de l'armement ne sont pas des ingérences politiques superflues. Pour la ministre, aucune contrainte ne doit être exercée, mais du point de vue du gouvernement, il est de la responsabilité de la science de contribuer à l'intérêt national. Il faut par ailleurs s'assurer qu'en aucun cas l'argent des contribuables ne finance des projets qui renforcent

l'antisémitisme. Mais la politique ne doit pas intervenir en tant que juge, mais dialoguer avec la science afin de déterminer par la négociation quelles régulations sont nécessaires, sans que l'État n'intervienne trop.

Dans un contexte mondial marqué par la progression des extrémismes politiques, les experts présents ont rappelé que les régimes autocratiques commencent toujours par s'en prendre aux journalistes et aux scientifiques. La ministre a approuvé la revendication des participants à la table ronde, qui demandent des mesures pour accroître la résilience de la science face à une potentielle majorité populiste. Dans les démocraties aussi, la liberté académique doit être défendue. La discussion a également porté sur la stratégie politique consistant à imposer des thèmes de recherche par le biais des subventions, et sur le risque d'autocensure que cela peut comporter pour les chercheurs. Les idées devraient en premier lieu venir des chercheurs eux-mêmes. La ministre a déclaré que des projets sont mis au concours pour lesquels la politique souhaite obtenir des résultats précis. Mais cela ne doit pas pousser les chercheurs à se montrer trop prudents dans le choix de leurs champs d'études.

Les experts ayant participé au colloque étaient :

Allemagne:

Nikolas Eisentraut,
professeur junior de droit public,
Université Leibniz de Hanovre et Centre allemand pour la recherche
sur l'enseignement supérieur et la science

Judith Möller,
professeure de recherche empirique en communication,
Institut Leibniz de recherche sur les médias/Université de Hambourg

Andrea Geier,
professeure de littérature allemande moderne et d'études de genre,
Université de Trèves

France :

Olivier Beaud,
professeur de droit public,
Université Paris 2 Panthéon-Assas

Margarida Romero,
professeure en sciences de l'éducation,
Laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Education,
Université Côte d'Azur, Nice

Delphine Dulong,
professeure de science politique,
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CESSP
Observatoire des atteintes à la liberté académique (OALA)

Pologne :

Piotr Nowak,
professeur de philosophie, Université de Białystok

Michał Krzykawski,
directeur, Centre de recherche critique sur la technologie,
Université de Silésie, Katowice

Agata Sikora,
spécialiste en études culturelles,
essayiste, Varsovie/Londres



Les experts du colloque

Photos : © Fondation Genshagen | René Arnold
Une publication de la Fondation Genshagen, novembre 2024

Contact:

Noémie Kaufman
kaufman@stiftung-genshagen.de

Magdalena Nizioł
nizioł@stiftung-genshagen.de

🌐 www.stiftung-genshagen.de
✉ @SGenshagen
📘 [@StiftungGenshagen](https://www.facebook.com/StiftungGenshagen)
📷 [@stiftunggenshagen](https://www.instagram.com/stiftunggenshagen)
📺 [@stiftunggenshagen.bsky.social](https://www.youtube.com/channel/UCstiftunggenshagen)
🌐 [company/stiftung-genshagen](https://www.linkedin.com/company/stiftung-genshagen)

Avec le soutien de :

SPONSORISÉ PAR LE



Nos fondateurs :

